

## Délibérations du Vendredi 17 janvier 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Vendredi 17 janvier 2025 en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 32

Étaient présent.es :

**Collège A** : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS

**Collège B** : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMMÉ, Pascale COLLIOT.

**Collège BIATSS** : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVÉ, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES

**Personnalités extérieures** : Hélène ASSIER, Denis MORTAMET

**Usagers/ères** : Tao MOUNIER, Philippe BISTON, Romain COUTURIER, Perrine RULLIER, Célia PASCALE, Louison MONTRADE, Emma CHAPON, Tom RIOUFOL, Sam TROUILLOUD, Célia SERIEYS, Clara SCHWARTZ.

**Représenté.es** : Sarah CORDONNIER, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, Salem KHCHOUM

**Invité.es** : Catherine LEROUX, PEIGNARD-GIROS Annette, Florence FEUTRIE, Benoist VINCENT

**Invité.es permanent.es** : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Arthur RAVIX

## INFORMATIONS ET ECHANGES

### 02 – Calendrier des séances CFVU 2ème partie de l'année 2024-2025

Est présenté en CFVU le calendrier des séances de la CFVU pour la deuxième partie de l'année 2024-2025.

**Question** : Ne serait-il pas possible de réunir des dates d'instances pour ne pas avoir une multiplication de dates différentes pour toutes les instances ? Le calendrier est très étalé, ce qui peut devenir compliqué à gérer pour les élus.

**Réponse** : C'est assez compliqué de coordonner toutes ces dates avec les calendriers de chacun, nous faisons au mieux de tous les agendas. Le système de procuration peut aider si les élus sont dans l'impossibilité de venir à une instance.

**Remarque** : La démocratie universitaire doit aussi permettre à chacun d'avoir la possibilité matérielle de siéger. Est-ce que notre demande pourra être entendue pour l'année prochaine ?

**Remarque** : Sur la reconnaissance du travail des élus : en instance, on travaille pour l'établissement, ce qui mérite d'être reconnu. Si les administratifs ont une reconnaissance, il en faudrait également une pour les enseignants. Une journée complète d'instance, c'est aussi une journée complète de préparation.

**Réponse** : pour les étudiants, il y a la possibilité de reconnaissance par un bonus dans le cadre de l'engagement étudiant.

### **03 – Bilan 2023-2024 des contrats étudiants**

Est présentée en CFVU la note relative à la politique de l'emploi étudiant de l'établissement.

#### **Périmètre**

Conformément aux articles D811-2 et D811-8-1 du code de l'éducation, « la CFVU débat chaque année de la politique d'emploi étudiant de l'établissement », et « une évaluation qualitative et quantitative des contrats conclus en application de l'article D. 811-1 est établie annuellement et présentée au conseil d'administration ». L'analyse porte ici sur les contrats étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024. Les données relatives aux contrats étudiants ont été extraites depuis SIHAM et TIMI, puis croisées, par l'OFIVE, avec les données Apogée afin de déterminer le profil de chaque étudiante et étudiant. Cette note ne concerne pas de façon exhaustive l'emploi étudiant, puisque des étudiants peuvent être recrutés en contrats de vacances.

Un étudiant peut avoir un ou plusieurs contrats étudiants sur l'année universitaire.

La durée du contrat saisie dans SIHAM est une valeur limite et ne reflète donc pas systématiquement la réalité des interventions. Avec le déploiement à la rentrée 2022 de TIMI, outil de déclaration dématérialisée des heures réalisées, nous nous intéressons désormais aux heures réellement effectuées et non plus aux heures prévues au contrat (valeur limite).

Autre changement depuis la rentrée 2022, les contrats étudiants sont désormais multi-activités et multi-services. Ainsi, une étudiante ou un étudiant déjà sous contrat avec la DSI en soutien informatique peut tout à fait travailler dans un autre service comme le SCD en accueil bibliothèque.

#### **Effectifs et taux de féminisation**

Au cours de l'année universitaire 2023/2024, 244 contrats étudiants ont été signés à l'Université Lyon 2 par 219 étudiants différents. 92% des étudiantes et étudiants ont signé un seul contrat.

En 2022/2023, 230 contrats étudiants avaient été signés à l'Université Lyon 2, par 189 étudiants.

Sur les 244 contrats étudiants, 174 ont été établis pour des femmes, soit un taux de féminisation des contrats de 71%.

Le taux de féminisation des étudiants sous contrat est également de 71%.

En 2022/2023, ces taux s'élevaient respectivement à 66% et 65%.

#### **Typologie des étudiants**

Parmi les 219 étudiants ayant eu un ou plusieurs contrats, 95% étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2. Parmi ces étudiants Lyon 2, 69 étaient boursiers, soit 33%. En 2022/2023, 94% des contractuels étudiants étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2, dont 38% étaient boursiers. À titre de comparaison, la part des boursières et boursiers sur l'ensemble des étudiants Lyon 2 en formation initiale était de 35% pour l'année universitaire 2023/2024 (source : OFIVE).

Parmi les 209 étudiants Lyon 2 ayant eu un ou plusieurs contrats sur l'année universitaire 2023/2024, près de 48% étaient des étudiantes et étudiants de master (45% en 2022/2023).

#### **Durée du contrat**

45% des contrats étudiants ont une durée inférieure à 6 mois, contre 54% en 2022/2023. Le plus court des contrats étudiants de l'année universitaire 2023/2024 a duré 21 jours ; les plus longs ont duré un an.

Pour mémoire :

- 670 heures maximum peuvent être réalisées entre le 1/9 et le 30/6, soit 67 heures par mois ;
- 300 heures maximum peuvent être réalisées entre le 1/7 et le 31/8, soit 150 heures par mois.

42% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé moins de 50 heures durant l'année universitaire 2023/2024, contre 40% en 2022/2023.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est la structure qui comptabilise le plus grand nombre d'heures réalisées en contrat étudiant pour l'année universitaire 2023/2024. La Direction de la vie étudiante et des campus (DVEC) est la structure qui a mobilisé le plus d'étudiantes et étudiants.

17% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé des heures dans plusieurs services.  
144 heures sont effectuées en moyenne par étudiant.

**Remarque** : Sur la nature des contrats proposés aux étudiants : 42% des étudiants ont des contrats de moins de 50 heures. Ces contrats n'ont pas de droit aux congés, aux arrêts maladie, il y a un décalage du versement des salaires d'un mois et demi...

**Réponse** : Dans la note, on évoque les heures réalisées, les heures réalisées peuvent s'expliquer soit par une demande du service qui diminue, soit parce que l'étudiant concerné n'est pas disponible aux horaires proposés. Sur le décalage de la paye cela est dû au fait du délai de transmission des données à la DRFIP, qui effectue les versements.

#### **04 – Rapport d'activité du Service Commun de Formation Continue (SCFC)**

Est présenté en CFVU le rapport d'activité du SCFC.

Les résultats du SCFC sont en croissance (+106%), les recettes de la FC représentent 40% des ressources propres de l'établissement.

Les recettes du CFA s'élèvent à 2 707 923€.

En 2024, l'alternance représente 38 parcours, 345 alternants. On constate une augmentation (+13%) des étudiants en reprise d'étude. Les formations courtes sont en cours de développement, certaines ont dû fermer pour difficulté financière ou parce que le public n'a pas été trouvé.

Le SCFC est présent aux différents Salons, développe sa présence sur les réseaux sociaux et organise des événements pour mieux se faire connaître et développer ses partenariats.

Le SCFC a dû revoir la stratégie de déploiement du DAEU car la région a supprimé la subvention qu'elle allouait à ce dispositif.

Le SCFC est entrée dans une démarche d'amélioration continue. Il est entrain de finir le déploiement de FCA Manager, met en place et réajuste ses process, harmonise les pratiques entre ses services et poursuit des enquêtes pour avoir des retours sur cette démarche.

**Question :** Quelles sont les premiers résultats des enquêtes de satisfaction ?

**Réponse :** On sait que nous avons une majorité de femmes (79%), la moyenne d'âge est d'environ 42 ans, et les personnes interrogées sont globalement satisfaites de la formation.

**Question :** Sur le DAEU, d'autres universités se sont-elles aussi vu retirer leur subvention ?

**Réponse :** Oui, c'est au niveau régional. Nous avons renforcé l'accompagnement pour les étudiants concernés. Certaines universités, comme Toulon, tentent l'alternance. Nous sommes également en contact avec France Travail, nous nous sommes rapprochés de la Ville de Lyon pour obtenir une subvention.

**Question :** Comment vont les équipes, et y a-t-il de nouvelles créations de poste pour le service ?

**Réponse :** Ce n'est pas le lieu pour les questions relevant de l'organisation du travail et des services, qui peuvent être abordées dans des instances type CSA.

**Question :** Quelle la politique de l'Université Lumière Lyon 2 sur la redistribution des bénéfices dégagés ?

**Réponses :** La DAF a fait évoluer la matrice budgétaire de l'alternance pour avoir des excédents mobilisables pouvant être redistribués dans les composantes et les laboratoires. Cette matrice sera également utilisée pour la formation continue. Dans les 1<sup>ères</sup> matrices, plus il y avait d'étudiants, plus les charges augmentaient. Désormais il n'y a plus que 20% de charges indirectes. Cela fonctionne aussi pour les DU, en lien avec les composantes.

## **08 – Bilan procédure changement de parcours S1 /S2 année 2024-2025**

Est présenté en CFVU le bilan de la procédure de changement de parcours pour l'année 2024-2025.

### **1. Chiffrage**

Sur 5200 inscriptions administratives effectives, 4133 (79,5%) se maintiennent dans leur parcours initial. 1068 (20,5%) ont demandé un changement de parcours. 713 (67%) demandes ont été acceptées. 354 (33%) demandes n'ont pas abouti.

Nombre de demandes d'inversion de majeure acceptées : 337 (sur 508)

Nombre de demandes d'entrée en licence bidisciplinaire acceptées : 204 (sur 318)

Nombre de demandes d'inversion de licence bidisciplinaire acceptées : 73 (sur 96)

Nombre de demandes de double licence aménagées acceptées : 50 (sur 77)

Nombre de demandes de double licence non-aménagées acceptées : 49 (sur 68)

### **2. Flux**

Les flux d'acceptation et de départ les plus tendus se trouvent en SEG (5,2% de départs pour 7,4% d'arrivées), Psycho (1,3% de départs pour 1,5% d'arrivées), AES (8% de départs pour 16% d'arrivées), Droit (6% de départs pour 9,7% d'arrivées).

Cette campagne 2024-2025 est marquée par un plus grand nombre d'inscriptions, donc un plus grand nombre de demandes dans le cadre du dispositif, une augmentation des demandes pour les licences à parcours bi-disciplinaires et les inversions de licences bidisciplinaires, et un effectif accepté plus important dans ces licences bidisciplinaires.

Nous prévoyons d'analyser le taux de transformation des inscriptions pédagogiques pour le semestre 2 et le taux de remplissage des groupes et de réaliser un suivi des étudiants ayant participé aux précédentes campagnes (taux de maintien dans les mentions, que ce soit après refus ou acceptation, ainsi que les résultats des L2 et L3)

**Question** : Ce dispositif et son explication sont très complexes, peut-on avoir plus de précision sur les acronymes, les difficultés générées ?

**Réponses** : Pour comprendre les méandres du dispositif, il faut bien avoir à l'esprit que lorsque l'accréditation était pensée, on estimait que ce genre de demande se limiterait à 40 étudiants. Mais les combinaisons possibles sont telles que cela complexifie énormément le dispositif.

**Remarque** : Témoignage des élus étudiants sur le dispositif. L'explosion des demandes est peut-être dû au fait que sur Parcoursup, on a l'impression que l'on est en licence bidisciplinaire d'office, quand bien même le processus est bien décrit sur le site internet de l'Université.

**Réponse** : Dans la réalité en novembre l'étudiant n'a pas la garantie de son choix, notamment dans les disciplines avec des effectifs tendus.

**Question** : Pourquoi en novembre ? C'est très tôt dans l'année pour des étudiants qui viennent d'arriver.

**Réponses** : Ce sont des contraintes inhérentes au processus administratif d'examen des demandes par les équipes pédagogiques, de changement d'inscription administrative juste avant la vague des inscriptions pédagogiques

**Question** : Il faudrait prévenir au mieux les étudiants, d'autant plus que ça change selon les composantes.

**Réponse** : Oui, nous avons déjà ajouté beaucoup d'information sur le site, et solliciterons les étudiants sur les questions de communication.

**Question** : Quels sont les critères pour accéder aux demandes de changement ?

**Réponses** : Des composantes font des QCM par exemple, sinon ce sont des lettres de motivation. Si c'est la richesse de notre offre de formation, cela représente aussi des nœuds pour les formations en tension.

**Remarques** : Ce dispositif a été mis en place pour permettre de l'interdisciplinarité. Mais au niveau des composantes, celle-ci est très difficile à mettre en place, étant donné que les enseignants des différentes composantes ont beaucoup de mal à pouvoir se rencontrer. Les différentes disciplines sont souvent juxtaposées. C'est un système dont il faudra s'affranchir, pour la visibilité des maquettes.

**Question** : Est-ce qu'il y aura un suivi des étudiants qui n'ont pas été retenus dans leur choix ?

**Réponse** : Nous avons la chance d'avoir des coordinatrices d'études qui sont là pour accompagner ces étudiants.

**Question** : Quid des parcours des classes préparatoires (notamment D1 et D2), qui découvrent un nouveau système d'études à l'université mais ne sont pas accompagnés. Nous pourrions aussi échanger sur l'accompagnement de ce publics spécifique.

**Réponse** : Nous sommes en lien avec les lycées proposant des CPGE et accompagnons au mieux les élèves, en faisant par exemple des déplacements dans les lycées. Mais nous pourrions échanger à ce sujet.

## ADOPTIONS

### DESIGNATION DES ELUES ET ELUS DE L'INSTANCE PREPARATOIRE DE LA CFVU

#### 01 – Désignation des élues et élus de l'instance préparatoire de la CFVU

Les membres élus de la CFVU sont invités à voter pour désigner leurs représentants pour l'instance préparatoire de la CFVU. Les votes se font entre collèges uniquement.

Se présentent pour être membres de l'instance préparatoire de la CFVU :

- Collèges A et B (deux sièges) : Pascale COLLIOT et Eva Marie GOEPFERT
- Collège BIATSS (un siège) : Béatrice PIOTROWICZ
- Collège Usagers (deux sièges) : Philippe BISTON, Tom RIOUFOL, Clara SCHWARZ

Sont élus membres de l'instance préparatoire de la CFVU : Pascale COLLIOT, Eva Marie GOEPFERT, Béatrice PIOTROWICZ, Philippe BISTON, Tom RIOUFOL

Nombre de présents ou représentés : <b>32</b>	Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>Vote 01 – Collèges A et B Eva Marie GOEPFERT</b>	14	0	0	0
<b>Vote 02 – Collèges A et B Pascale COLLIOT</b>	14	0	0	0
<b>Vote 03 – Collège BIATSS Béatrice PIOTROWICZ</b>	4	0	0	1
<b>Vote 04 – Collège Usagers Clara SCHWARTZ</b>	4	5	2	0
<b>Vote 05 - Collège Usagers Tom RIOUFOL</b>	5	4	2	0
<b>Vote 06 - Collège Usagers Philippe BISTON</b>	5	4	2	0

Fait à Lyon, le 17 janvier 2025

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

